ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

COFACE

Question écrite n° 40384

Texte de la question

M. Francis Saint-Ellier appelle l'attention de M. le ministre delegue aux finances et au commerce exterieur sur les activites de l'assurance credit de la COFACE. Il se felicite de l'equilibre retrouve de cet organisme et de la volonte du Gouvernement d'ameliorer la transparence de ses activites. A ce titre, il lui demande de bien vouloir lui preciser la ventilation geographique des creances detenues sur les pays etrangers.

Texte de la réponse

L'ensemble des creances detenues par la COFACE pour le compte de l'Etat et des creances de banques ou d'entreprises garanties par la COFACE s'elevait a 538,8 milliards de francs au 31 decembre 1995, capital restant du et interets a recevoir. Le detail de la ventilation geographique de ces creances est communique directement au parlementaire.

Données clés

Auteur : M. Saint-Ellier Francis
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40384
Rubrique : Commerce exterieur
Ministère interrogé : finances et commerce extérieur
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3343
Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5531